

Nombre de conseillers:

En exercice: 23

Présents: 18

Votants : 23

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 février 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt quatre février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

Présents: Mrs VIAULES, CALVET, SOULIE, OUHALIMA, LOPEZ, NIVOT, BAGES, GARRIGUES, ROUQUIER Mmes BELOU, FABREGUE, HOULES, PLO, RIGAUD BARTHE DE LA OSA, PUECH-PANIS, ERODI, Melle BARDOU

Représentés: JOLLET (Belou), HENON (Barthe de la Osa), CANTALOUBE (Viaules), BOYER (Bardou), BOUSQUET (Garrigues)

I/ PROCES VERBAL

Le procès verbal de la séance du 15 décembre 2016 sera approuvé à la prochaine séance

II/ ORDRE DU JOUR :

- 1) **Comptes administratifs 2016- Budget principal et budgets annexes**
- 2) **Approbaton des comptes de gestion**
- 3) **Acquisition terrain Solomiac**
- 4) **Aménagement urbain- Avenant contrat maîtrise d'œuvre**
- 5) **Informations**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour rattacher à l'ordre du jour les délibération relatives à :

- Attribution de compensation 2017 versée par l'intercommunalité
- Aménagement des espaces urbains AVP 2- Plan de financement

Suite au vote à 18 voix pour et 5 abstentions les délibérations sont rattachées à l'ordre du jour

1/ OBJET: Affectation du résultat Budget Commune -Exercice 2016

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix Pour -3 abstentions,

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 500 133,01 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 67 054,09 €
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 567 187,10 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 42 371,10 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	- 586 953,16 €
c) Résultat comptable cumulé (D 001) :	- 629 324,26 €

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + **565 000,00 €**

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + **2 187.10 €**

2/ OBJET: Affectation du résultat Budget Eau Assainissement -Exercice 2016

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix Pour -3 abstentions,

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 43 373,77 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 69 850,03 €
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 113 223,80 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 142 721,16 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	+ 19 825.58 €
c) Résultat comptable cumulé (R 001) :	+ 162 546,74 €

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + **50.000,00 €**

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + **63 223,80 €**

3/ OBJET: Affectation du résultat Budget Camping -Exercice 2016

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix Pour -3 abstentions,

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 3 764,41 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 2 086,64 €
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 5 851,02 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 4 277,93 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	- 892,44 €
c) Résultat comptable cumulé (D 001) :	-5 170,37 €

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + 5 500,00 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + 351,02 €

4/ OBJET: Affectation du résultat Budget Régie Funéraire -Exercice 2016

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1^{er} Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix Pour -3 abstentions,

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 5 067,18 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (D 002 CA) :	- 11 500,28 €
c) Résultat de clôture à affecter :	- 6 433,10 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 247,91 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	+ 7 239,82 €
c) Résultat comptable cumulé (R 001) :	+ 7 487,73 €

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 0 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (D002) : - 6 433,10 €

5/ OBJET : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ANNEE 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2016 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif (budget principal de l'exercice 2016),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

-DECLARE que le compte de gestion (budget principal) dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

6/ OBJET : BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT-REGIE FUNERAIRE-CAMPING : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- ANNEE 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs annexes de l'exercice 2016 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs (budgets annexes) de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

-DECLARE que les comptes de gestion (budgets annexes) dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

7/ OBJET: Acquisition parcelles Section C N° 1523

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 décembre 2016 portant acquisition d'une bande de terrain d'une superficie totale de 8a71 en bordure des parcelles cadastrées section C n°267- 1526-1528-1531, propriété de la succession Fabrègue et situées impasse de la Colline .

Dans la continuité de ce projet, et afin d'améliorer la desserte de ce secteur de la commune en cours d'urbanisation, il paraît opportun de poursuivre l'élargissement de la voie dénommée « Chemin de la colline » en acquérant après passage du géomètre et division des parcelles n° 1521-1522, propriété Solomiac Annette née Roques, une bande de terrain, en bordure des dites parcelles, d'une superficie de 7a20, parcelle cadastrée section C n° 1523 (selon plan joint). Cette acquisition se fera pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix Pour – 3 abstentions,

- **APPROUVE** l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section C n°1523 pour une superficie totale de 7a20, propriété Solomiac Annette née Roques, selon plan annexé à la présente délibération

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Mr Garrigues observe qu'il s'est rendu sur place, et qu'il a constaté que la largeur du chemin était pourtant actuellement suffisamment dimensionnée.

8/ OBJET: Aménagement des espaces publics de la Commune de REALMONT Approbation de l'avant-projet AVP 2 et du Plan de Financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 juin 2016 approuvant l'avant projet de l'opération « d'Aménagement des espaces publics de la Commune de Réalmont » et son plan de financement. Suite aux résultats des études de circulation, aux préconisations des services de l'Etat (BSR) et du Département le projet a été modifié. De plus le Boulevard Armengaud a été intégré à l'opération car il conditionne le prolongement logique de la « couronne » au niveau du secteur Corduriès.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider ce deuxième avant projet (AVP 2) proposé par le Cabinet TANKA, maître d'œuvre de cette opération, ainsi que le plan de financement modifié tel que défini ci-dessous :

Opération	Montant HT	Etat - FS IPL (40 %)	Région (20 %)	Département (20 %)	FISAC	Commune
Aménagement espaces publics Réalmont	3 438 815 €	1 375.526 €	680.263 €	680.263 €	15.000 €	687.763 €
TOTAL	3 438 815 €	1 375.526 €	680.263 €	680.263 €	15.000 €	687.763 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant projet – AVP 2 « d'Aménagement des espaces publics de la Commune de Réalmont » annulant ainsi l'AVP 1 approuvé le 15 juin 2016.
- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet modifié tel que défini ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès des financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles
- **AUTORISE** Mr le Maire, pour le compte de la Commune de Réalmont, à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mr Rouquier demande si tout le réseau d'assainissement du secteur d'aménagement est concerné par les travaux. Mr le Maire lui répond par l'affirmative.

Mr Rouquier pensait que des travaux avaient déjà été effectués. Mr le Maire lui précise que les travaux avaient été réalisés à la Dausinié

Mme Erodi demande si le parking de l'hôtel est intégré dans le rond-point.

Mr le Maire lui répond qu'une partie servira pour le passage piétonnier et que le Boulevard De Gaulle devient prioritaire.

9/ OBJET : Aménagement des espaces publics de la Commune de REALMONT Avenant N° 1 au contrat de Maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 juillet 2015 confiant la maîtrise d'œuvre pour l'opération « d'Aménagement des espaces publics de la Commune de Réalmont » à l'Atelier TANKA (architecte Mr Douchan PALACIOS) à Toulouse- 55 rue Riquet, avec une rémunération forfaitaire sur le montant total HT des travaux.

Suite aux résultats des études de circulation, aux préconisations des services de l'Etat (BSR) et du Département le projet a été modifié. De plus le Boulevard Armengaud a été intégré à l'opération car il conditionne le prolongement logique de la « couronne » au niveau du secteur Corduriès.

Aussi l'enveloppe et la mission ayant été modifiées, il est nécessaire de signer un avenant au contrat initial de maîtrise d'œuvre d'un montant de 21 818,53 € HT tel que joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avenant au contrat initial qui porte le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à : 120.000 € + 21.818,53 € = 141.818,53 € HT / 170.182,24 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, à 21 voix Pour - 2 abstentions,

- **APPROUVE** l'avenant au contrat initial de maîtrise d'œuvre qui porte le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 141 818,53 € HT (soit 170 182,24€ TTC) tel que joint à la présente délibération.

- **AUTORISE** Mr le Maire, pour le compte de la Commune de Réalmont, à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

10/ OBJET: Attribution de compensation 2017

En application des articles L 1609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 21 février 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport de la CLECT du 21 février 2017

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice à l'article **73211** dont le montant s'élève à **292 025,72 €**.

La baisse de la dotation est due au transfert de la compétence « SDIS » à l'intercommunalité.

III / INFORMATIONS

Mr le Maire rappelle que l'inauguration du minibus a eu lieu jeudi 23 février, en présence de la société de publicité et des entreprises concernées. Ce moment convivial a été très fructueux. Il a permis aux entreprises de se connaître et d'échanger.

Mr Viaules annonce que, le 10 juin à 10h 30, la place de la poste sera baptisée place « Abel BESSAC ». Une plaque sera dévoilée à cette occasion.

Il rappelle les dates des différents scrutins nationaux ainsi que la Commémoration organisée par la FNACA au monument aux morts le 18 mars 2017 à 15 heures.

Mr Garrigues demande à intervenir. Il revient sur sa proposition de référendum relatif à la commune nouvelle :

« Nous souhaitons parler des deux délibérations proposées en début de semaine relatives à la création d'une commune nouvelle et à l'intégration de l'agglomération albigeoise. Suite à la réunion de présentation du bilan de l'action de la communauté de communes centre Tarn par le Président Mr CANTALOUBE et son Directeur des services, tout le monde a bien entendu que la création d'une commune nouvelle était plus qu'à l'état de réflexion mais que c'était un objectif pour 2020, avant la fin de ce mandat.

Lundi, nous t'avons proposé de délibérer sur la nécessité d'organiser un référendum d'initiative locale pour demander aux Réalmontais ce qu'ils en pensaient. Il nous semble que c'est une décision importante pour l'avenir et que nous devons leur donner le droit de choisir et de s'exprimer. Nous considérons qu'il ne s'agit pas simplement d'une affaire de quelques élus. Dans cette salle, personne n'a été élu avec ce projet là. Lundi tu as accepté d'ajouter ces deux délibérations, hier tu as finalement refusé en argumentant qu'il était trop tôt. Nous nous demandons s'il n'est pas déjà trop tard.

Ce référendum est le seul moyen d'expliquer aux citoyens ce qu'est une commune nouvelle. Personnellement, et après avoir assisté aux quelques réunions mises en place sur le sujet, voici ce que j'en ai compris :

- Cela consiste à passer d'environ 200 conseillers municipaux sur l'ensemble du territoire à seulement 36 : Où est la représentativité ? Où est donc l'intérêt de ce que nous faisons aujourd'hui ?
- Techniquement, il s'agit de transférer toutes les compétences sans exception en 3 ans, ce qui me semble infaisable. Quand je vois par exemple la difficulté pour mutualiser quelques travaux de faucardage, j'imagine la difficulté quand il va s'agir de parler de jeunesse, de voirie ou d'assainissement.
- C'est un service public moins présent surtout dans les petites communes, je pense surtout là à nos amis et voisins.
- En terme d'économie financière, cela me semble être un faux débat car les indemnités aux élus resteront sensiblement les mêmes et la mise à notre niveau du service public pour les autres communes va coûter plus cher, même si en soit, cela reste une bonne chose.

Il faut préciser que la finalité dans la création d'une commune nouvelle est d'intégrer l'agglomération albigeoise :

- Mr le Président Cantaloube évoque une augmentation indispensable de la fiscalité pour intégrer les compétences obligatoires, peut on imaginer que l'intégration à l'agglomération albigeoise n'aurait aucun effet sur le sujet ? Je suis certain que si.
- Dans cette agglomération, je crois que nous serions un petit parmi les grands et bien plus souvent « la dernière roue de la charrette plutôt que dans la charrette ».
- Là aussi se pose un problème de représentativité : intégrer la C2A à 16 communes, c'est avoir 16 délégués, l'intégrer avec une seule et même commune nouvelle, c'est en avoir 8 ! Mais on nous explique que nous aurions alors un poste de Vice Présidence, mais que je sache, un Vice Président n'a qu'un bulletin de vote, et pas huit.

Ce référendum est indispensable, tu l'as refusé, nous souhaitons avoir l'avis du reste du Conseil Municipal sur le sujet, que l'on débâte car je ne suis sûrement pas seul à être choqué par cette façon de faire. Enfin, nous souhaitons savoir si nous pouvons encore espérer organiser une telle consultation dans les semaines qui viennent, sachant qu'il nous semble possible de bénéficier des 4 Dimanches électoraux à venir pour l'organiser. » (voir copie des 2 délibérations proposées).

Monsieur le Maire lui répond que cette proposition est prématurée, car, à ce jour, aucune décision n'a été prise au sein de l'intercommunalité, et aucun groupe de travail n'a encore été constitué pour réfléchir à cette question.

Une telle décision mérite, au préalable, d'une part, d'informer de notre démarche les communes de l'intercommunalité et, d'autre part, de donner des explications à la population pour qu'elle puisse choisir en toute connaissance.

S'en suit, au sein de l'assemblée, une discussion sur l'évolution de l'intercommunalité.

Madame Erodi souhaite, aussi, prendre la parole :

« *Devenir du centre de loisirs Francas de Réalmont – Mouvement d'éducation populaire.*

Monsieur le Maire,

Etant bénévole au bureau des Francas, depuis que je suis rentrée au conseil municipal j'ai dû faire face à des demandes récurrentes de la part de votre majorité afin que je quitte le bureau de cette association Réalmontaise.

Aujourd'hui avec la démission collective du bureau des Francas, vous avez eu satisfaction.

De la même manière vous avez imposé par des moyens discutables le départ de la directrice qui a subi de nombreuses attaques personnelles sans réels fondements.

Les Francas sont victimes d'un dénigrement permanent de la part de votre majorité et de vos services.

Aujourd'hui face aux attaques constantes contre l'association, à vos incohérences dans la gestion du personnel communal mis à disposition et la recherche d'hypothétiques erreurs de gestion de l'association, le bureau des Francas a démissionné considérant qu'il ne pouvait plus continuer à travailler dans ses conditions.

Ils laissent une structure en état de fonctionner, avec une nouvelle directrice et des finances saines grâce à une gestion rigoureuse.

Vous étiez présent au dernier Conseil d'Administration et vous ne vous êtes pas exprimé.

Monsieur le maire, il serait temps que vous vous positionniez clairement quant à l'avenir du centre de loisirs.

La convention arrive à échéance au mois de juin, jusque là ce sont les Francas qui sont en principe gestionnaires.

A ce jour, vous n'avez encore rien dévoilé de vos intentions ?

Comment et avec qui voulez-vous préparer la prochaine rentrée scolaire et les années à venir ?

Avez-vous l'intention de reprendre le service en gestion directe ?

Avez-vous l'intention de confier la mission à une autre association ?

Que va-t-il advenir des salariés de l'association ?

Allez-vous les embaucher ?

Monsieur le Maire, dans l'intérêt des enfants, des familles et du personnel encadrant, il y a urgence que vous informiez le conseil municipal de vos projets.

Nous ne pouvons pas croire qu'à cette heure vous n'ayez pas discuté et arrêté une position claire avec votre majorité, à 4 mois de l'échéance.

Je vous demande de répondre précisément aux interrogations.

Je demande également que mon intervention soit annexée au PV de ce conseil municipal.

Je vous en remercie »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

